

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION
LILLE, 185, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

Qualité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: ROUBAIX | Téléphone: 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléphone: 9-85
3, rue Fidèle Lefebvre
Directeur: Eug. GUILLAUME

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

IMPORTANTE RÉUNION A ROUBAIX des délégués ouvriers français et belges

Ces derniers ont déclaré qu'ils laissent l'entière direction du mouvement aux organisations syndicales françaises



Des camions chargés de matières textiles, entrant en gare de Roubaix, sous la protection de gardes mobiles.

Hier, nous avons dit quelle était l'équivoque qui semblait se créer autour des intentions des travailleurs belges mêlés au conflit du Textile.

Une importante réunion tenue à « La Paix » à Roubaix et qui groupait des représentants d'organisations ouvrières belges et françaises a apporté à ce sujet des précisions qui dissipent le doute.

Les ouvriers belges conservent la même attitude dans le conflit et ne reprendront pas le travail.

Il est bon de rappeler à ce propos, que parmi la population des usines de la région de Roubaix-Tourcoing et environs il existe une proportion d'environ un tiers d'ouvriers affilés pour la plupart à des organisations syndicales de leur pays.

Dès le début de la grève ces ouvriers obéissant aux mots d'ordre des organisations ouvrières françaises désertèrent le travail.

Le Consortium nous communique le compte rendu suivant :

Mercredi 3 juin 1931, une entrevue a eu lieu entre MM. Verecke et Bosuyn, de la Centrale Textile Chrétienne de Belgique, et les délégués officiels mandatés des syndicats chrétiens d'Halluin, de Werwiec, de Menin, et de Comines, d'une part ;

et M. Ley, Delvoys et Marchal, respectivement président et directeur des Unions Patronales de la Région d'Halluin, de Werwiec, et de Comines, d'autre part.

Les délégués ouvriers ont avisé officiellement les représentants patronaux des déclarations prises au cours du Congrès des ouvriers chrétiens qui a eu lieu à Gand, le 21 mai. Par 85.000 voix contre 215, le Congrès a approuvé la position prise par les délégués au cours des entrevues avec les représentants patronaux et au cours des réunions syndicales qui ont eu lieu.

Le Congrès a approuvé l'acceptation de la suppression de la prime de présence. Mais la Centrale Textile Chrétienne de Belgique a tenu à rappeler certains points de son programme, notamment, certains qu'elle était, chaque fois, de défendre utilement les intérêts des ouvriers. La Centrale Textile Chrétienne estime qu'il appartient aussi à la Centrale Textile Socialiste de prendre ces mêmes responsabilités.

Elle s'appuie sur ce que les déclarations officielles des dirigeants responsables de ces deux organisations sont les mêmes : les ouvriers socialistes et chrétiens de Belgique ne sont pas grévistes ; ils auraient continué le travail aux conditions patronales si l'ordre de grève générale n'avait pas été lancé par les organisations cégétistes et libres de Roubaix-Tourcoing.

Les délégués ouvriers ont ajouté qu'il n'est pas possible, actuellement, de donner l'ordre à leurs adhérents de reprendre le travail à une date fixée. Les délégués ouvriers chrétiens ont occasionnellement eu des ententes des luttes fratricides entre ouvriers belges et français.

Les délégués ouvriers chrétiens déclarent la durée d'un conflit important et rappellent leurs déclarations antérieures : il appartient aux ouvriers de payer eux-mêmes leurs cotisations aux Assurances Sociales, tout en ayant la possibilité de travailler, ce qui leur permettrait de transformer la loi en une loi d'assistance. Ils ont assuré de nouveau les représentants patronaux de la loyauté de leurs intentions et de leur ferme résolution de faire respecter les décisions de leur Congrès, adoptées à une énorme majorité.

On a signé : Pour les Syndicats Chrétiens : Verecke ; pour les Unions Patronales : Ley.

VERS UNE NOUVELLE ENTREVUE ?

A ce lendemain de la deuxième tentative de conciliation, la semaine dernière au ministère du Travail, la position des parties restait tellement ferme qu'on ne pouvait envisager de rapprochement dans les jours qui suivraient. La troisième semaine de grève engagée, on réside dans la même situation. Certains ont été signalés hier, que des industriels de la région lilloise s'en préoccupaient et qu'on avait remarqué au cours de la journée de mardi, dans les couloirs de la Préfecture, une animation inhabituelle.

Rien d'étonnant à cela, le rôle du Préfet du Nord étant actuellement de recueillir tous avis des sujets multiples sollicités en cette circonstance, qu'il a dû concentrer dans les dernières journées sur les travaux de la commission du coût de la vie, de la commission de la taxe d'apprentissage et il serait pour le moins risqué d'établir un lien entre toutes ces questions qui justifient par ailleurs l'animation signalée plus haut.

CE QUE DIT M. VANDEPUTTE

Un lendemain du Congrès National Textile, qui s'est tenu à Lille, le secrétaire général a observé la plus stricte réserve concernant l'éventualité d'une reprise des pourparlers.

Le mot d'ordre, a-t-il déclaré, est la lutte à outrance. Nous ne voulons aucune diminution de salaires, ce qui serait un précédent regrettable pour toutes les corporations ouvrières.

850 MINEURS DE LA SARRE VONT ÊTRE LICENCIÉS

En raison de la situation économique, que les mines de la Sarre ont annoncées qu'elles licencieront dans le courant du mois de juin environ 850 ouvriers mineurs.

PRÉSIDENT ?

Voici l'acte de candidature, qui a été accepté de poser sa candidature à la succession municipale de Valenciennes, le candidat de la République (M. P. P.)

LES DÉLÉGUÉS CHRÉTIENS BELGES AU CONSORTIUM

Le Consortium nous communique le compte rendu suivant :

Mercredi 3 juin 1931, une entrevue a eu lieu entre MM. Verecke et Bosuyn, de la Centrale Textile Chrétienne de Belgique, et les délégués officiels mandatés des syndicats chrétiens d'Halluin, de Werwiec, de Menin, et de Comines, d'une part ;

et M. Ley, Delvoys et Marchal, respectivement président et directeur des Unions Patronales de la Région d'Halluin, de Werwiec, et de Comines, d'autre part.

Les délégués ouvriers ont avisé officiellement les représentants patronaux des déclarations prises au cours du Congrès des ouvriers chrétiens qui a eu lieu à Gand, le 21 mai. Par 85.000 voix contre 215, le Congrès a approuvé la position prise par les délégués au cours des entrevues avec les représentants patronaux et au cours des réunions syndicales qui ont eu lieu.

Le Congrès a approuvé l'acceptation de la suppression de la prime de présence. Mais la Centrale Textile Chrétienne de Belgique a tenu à rappeler certains points de son programme, notamment, certains qu'elle était, chaque fois, de défendre utilement les intérêts des ouvriers. La Centrale Textile Chrétienne estime qu'il appartient aussi à la Centrale Textile Socialiste de prendre ces mêmes responsabilités.

Elle s'appuie sur ce que les déclarations officielles des dirigeants responsables de ces deux organisations sont les mêmes : les ouvriers socialistes et chrétiens de Belgique ne sont pas grévistes ; ils auraient continué le travail aux conditions patronales si l'ordre de grève générale n'avait pas été lancé par les organisations cégétistes et libres de Roubaix-Tourcoing.

Les délégués ouvriers ont ajouté qu'il n'est pas possible, actuellement, de donner l'ordre à leurs adhérents de reprendre le travail à une date fixée. Les délégués ouvriers chrétiens ont occasionnellement eu des ententes des luttes fratricides entre ouvriers belges et français.

Les délégués ouvriers chrétiens déclarent la durée d'un conflit important et rappellent leurs déclarations antérieures : il appartient aux ouvriers de payer eux-mêmes leurs cotisations aux Assurances Sociales, tout en ayant la possibilité de travailler, ce qui leur permettrait de transformer la loi en une loi d'assistance. Ils ont assuré de nouveau les représentants patronaux de la loyauté de leurs intentions et de leur ferme résolution de faire respecter les décisions de leur Congrès, adoptées à une énorme majorité.

On a signé : Pour les Syndicats Chrétiens : Verecke ; pour les Unions Patronales : Ley.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

LES CADAVRES A TERRE DANS LA CUISINE

Le café a été fermé et transformé en chambre mortuaire, où les deux corps sont déposés maintenant côte à côte.

Le docteur Debil a fourni les certificats de décès.

La jeune femme a succombé immédiatement à une blessure intéressant la région supérieure et médiane du thorax, déterminant l'hémorragie interne.

Chose curieuse : Cordier s'est frappé au même endroit, le projectile atteignant cette fois le cœur, qui éclata, le sang fuyant par la bouche du désespéré.

D'après les renseignements qu'on a recueillis, Marcel Cordier, qui avait 29 ans, était un garçon sérieux et qui adorait sa femme. Avant la reprise du café, tout marchait à souhait dans le ménage.

Le chauffeur avait épousé Germaine Denys, 29 ans, le 25 février 1922.

Cette sanglante tragédie plonge dans la douleur et le désespoir deux familles d'honnêtes ouvriers et a jeté, on le comprendra, une grosse émotion dans la paisible cité des Roses.

DEUX IMPORTANTS CHANGEMENTS DANS LA MAGISTRATURE A LILLE

Un important mouvement dans la magistrature vient de paraître à l'occasion de la consécration de M. P. Hénaut, juge d'instruction à Lille, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai et que M. J. Richard, également juge d'instruction à Lille, est nommé vice-président du Tribunal civil à Lille.

M. HÉNAUT, NOMMÉ CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Pierre Hénaut voit aujourd'hui la consécration de la considération à l'occasion de la consécration de M. P. Hénaut, juge d'instruction à Lille, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai et que M. J. Richard, également juge d'instruction à Lille, est nommé vice-président du Tribunal civil à Lille.

M. HÉNAUT, NOMMÉ CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Pierre Hénaut voit aujourd'hui la consécration de la considération à l'occasion de la consécration de M. P. Hénaut, juge d'instruction à Lille, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai et que M. J. Richard, également juge d'instruction à Lille, est nommé vice-président du Tribunal civil à Lille.



M. HÉNAUT

M. HÉNAUT, NOMMÉ CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Pierre Hénaut voit aujourd'hui la consécration de la considération à l'occasion de la consécration de M. P. Hénaut, juge d'instruction à Lille, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai et que M. J. Richard, également juge d'instruction à Lille, est nommé vice-président du Tribunal civil à Lille.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

M. RICHARD, NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

M. Jean Richard remplacera au titre de vice-président du Tribunal civil M. Foucart admis récemment à la retraite. Cette nomination est bien méritée car M. Richard était un juge d'instruction parfait. Il alliait à un vif intelligence un sens juridique très apprécié, un bon sens excellent et une remarquable finesse d'esprit.

Plusieurs fois lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble il fut docteur en droit en 1906. Avocat à la Cour d'appel de Grenoble de 1911 à 1907, M. Richard fut nommé successivement juge suppléant à Limoges, juge de 3e classe à Tulle et, en 1914, juge d'instruction dans la même ville ; procureur de la République à Aubusson, juge de deuxième classe à Tulle, juge de 1re classe à Lille et s'occupa de l'instruction du 26 cabinet, l'un des plus chargés du Parquet de Lille.

Il a instruit des affaires qui ont fait grand bruit : l'affaire du petit bossu de Phalempin, les affaires Nasseles, Jouhaux, Delmas, etc.

UN CAFETIER DE ROSENDAEL a tué sa femme et s'est ensuite suicidé après une scène violente due à la jalousie

Un drame pour lequel, cette fois, la Justice n'aura pas à s'occuper, puisque son action s'est éteinte avec la mort du meurtrier, s'est déroulé hier matin à quelques mètres de la Briqueterie «Silco Calcaire» de Rosendaël, à l'estaminet portait enseigne, «à la Silco».

UN CAFETIER JALOUX

Ce drame est tenu depuis deux mois par les époux Cordier-Denys. Il était fréquenté par un grand nombre de clients et son nouveau propriétaire, qui travaille comme chauffeur à la maison Carton-Lerat à Rosendaël, avait de suite pris ombrage des familiarités que les consommateurs se permettaient avec la cabaretière.

Il avait donc souffert de cette situation nouvelle pour lui et ne se lassait de raconter qu'il était cafetier malgré lui. D'abord Cordier souffrait en silence. Il était jaloux à l'exès et voyait, comme tous les jaloux d'ailleurs, des choses qui n'existaient pas.

Au bout de quelques jours, il manifesta son dégoût pour sa profession nouvelle et fit alors des scènes à sa femme.

Mardi, forage grondé plus qu'à l'habitude et Cordier se refusa d'aller au travail, préférant rester chez lui pour voir ce qui se passait.

L'heure qui allait suivre devait être rouge !



LES ÉPOUX CORDIER LA MAISON DU DRAME

UN CAFETIER JALOUX

Ce drame est tenu depuis deux mois par les époux Cordier-Denys. Il était fréquenté par un grand nombre de clients et son nouveau propriétaire, qui travaille comme chauffeur à la maison Carton-Lerat à Rosendaël, avait de suite pris ombrage des familiarités que les consommateurs se permettaient avec la cabaretière.

Il avait donc souffert de cette situation nouvelle pour lui et ne se lassait de raconter qu'il était cafetier malgré lui. D'abord Cordier souffrait en silence. Il était jaloux à l'exès et voyait, comme tous les jaloux d'ailleurs, des choses qui n'existaient pas.

Au bout de quelques jours, il manifesta son dégoût pour sa profession nouvelle et fit alors des scènes à sa femme.

Mardi, forage grondé plus qu'à l'habitude et Cordier se refusa d'aller au travail, préférant rester chez lui pour voir ce qui se passait.

L'heure qui allait suivre devait être rouge !

LA SCÈNE SANGLANTE

Il pouvait être 6 heures, quand dans la petite cuisine où dormaient les enfants, un coup de feu claqua. Il atteignit Mme Cordier, née Germaine Denys, et avait été tiré presque à bout portant par le cabaretier.

L'ainé pleura et annonça bientôt au locataire du premier, M. Lebon, l'épouvantable scène.

Papa a tué maman ! dit-il. Elle est tombée dans la cour !

Le locataire constata, en effet, que le corps barrant la porte de la cour. Il fit mettre alors une échelle contre sa fenêtre et descendit pour pénétrer chez le cabaretier par l'extérieur. Il avait d'abord avisé M. Bournonville, directeur de la Briqueterie, située en face de la maison tragique et c'est par ce dernier que le docteur De Bil fut requis pour examiner les corps.

Dans l'intervalle, M. Henri Denys, docteur, père de Mme Cordier, arrivait. En pénétrant chez ses enfants, il se trouvait en présence de deux cadavres.

LES CONSTATATIONS

C'est vers 16 h. 45 que le commissaire de police, M. Uria et le docteur Debil examinèrent les corps encore chauds des époux. Les constatations ne furent pas sans étonnement, car M. Cordier, procureur de la République, avait téléphoniquement, se, pendant au joyeux, époux.

L'ainé des enfants expliqua l'horreur d'une nuit de cauchemars. Il avait perçu durant toute la nuit, les sèdes de voix de ses parents et avait à peine dormi.

Il narra alors toute la scène avec précision ; son récit était coupé de larmes.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LES DEUX CORPS REPOSENT SUR LE MEME LIT

Les voisins ont écarté de cette vision de mort les orphelins que les grands-parents vont recueillir. Ils ont procédé avec la famille à la toilette des époux.

LE MYSTÈRE DU «SUICIDÉ» de Bersillies reste entier mais chez les policiers la thèse du crime prévaut

Nous avons parlé hier des faits nouveaux qui amènent le rebondissement d'une affaire qui paraissait classée, celle du «suicidé» du fort de Bersillies.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.



L'estaminet Bicorn, à Bersillies, où resta l'ami de Pesant, le soir du drame, alors qu'on le croyait parti pour rechercher le «suicidé».

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trouva son cadavre dans une sombre casemate du fort de Bersillies.

«Le corps, nous dit-il, était couché sur le côté gauche, le bras replié sous la tête. On aurait dit un homme qui dormait. La main tenait encore le revolver.»

Nous l'avons dit, la thèse du suicide fut admise. Des gendarmes de la brigade de Fagnies enquêtèrent.

OU LE SUICIDE PARAÎT ÉTABLI

Notre souci d'impartialité nous a fait recourir jusqu'au jour même de la découverte du drame.

M. Moreau, cultivateur à Bersillies, nous a rappelé comment, sur la demande de M. Moreau, il s'est mis à la recherche d'Edmond Pesant, disparu depuis un mois.

Il trou